



Entre Arroux,
Loire et Somme
Communauté de Communes

Projet de centrale photovoltaïque de Bourbon-Lancy
et déclaration de projet emportant mise en
comptabilité du Plan Local d'Urbanisme

Concertation préalable

Atelier d'approfondissement du 2 juin 2021

Compte rendu



Date : 02 juin 2021

Heure : 19 h

Nombre de participants connectés (hors maîtres d'ouvrage et garants) : 4 participants

En raison du contexte sanitaire, la réunion a pris la forme d'une rencontre numérique. Le public pouvait assister aux présentations et poser ses questions oralement par l'intermédiaire d'une application de visioconférence. En introduction, l'animateur a précisé au public les modalités de sa participation. La réunion a été segmentée en 2 parties, permettant de maximiser le temps d'échange entre le public, les maîtres d'ouvrage et les garants.

Les intervenants

- **Edith GUEUGNEAU** : Maire de Bourbon-Lancy et Première vice-présidente de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) en charge de l'aménagement du territoire et des habitats
- **Delphine WROBLEWSKI** : Chargée de mission service aménagement du territoire et des habitats à la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme
- **Charline DOS SANTOS** : Chef de projets chez EDF Renouvelables
- **Mathilde NOUAILLE** : Chargée d'affaires environnementales chez EDF Renouvelables
- **Marie-Claire EUSTACHE** : Co-garante de la CNDP
- **Jonas FROSSARD** : Co-garant de la CNDP

Nota : le diaporama est disponible sur le site de la concertation :

www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy



Introduction de la réunion

Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy et Première vice-présidente de la Communauté de Communes, salue les participants. Elle contextualise le projet de centrale photovoltaïque au regard des autres projets municipaux lancés depuis 2014, qui rendent compte de l'intérêt de la mairie de Bourbon-Lancy pour les projets d'économie et de performance énergétique ainsi que de lutte contre le dérèglement climatique. En 2018, la municipalité a été contactée par EDF Renouvelables au sujet d'un projet de centrale photovoltaïque. La commune y a vu une opportunité supplémentaire pour participer aux objectifs énergétiques et environnementaux mondiaux.

La maire de Bourbon-Lancy s'exprime aussi en tant que Vice-présidente de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme. La Communauté de Communes a pris en 2017 la charge de nouvelles compétences dont l'urbanisme. Pour cette raison, la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme est maître d'ouvrage de la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme. En parallèle, elle élabore son Plan Climat-Air-Énergie Territorial et plus particulièrement des fiches-actions qui toucheront un large panel de secteurs d'activités. La Communauté de Communes a aussi été retenue pour réaliser un audit sur les besoins des agriculteurs et les actions à mener au regard des énergies renouvelables. Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur son territoire l'intéresse ainsi à double titre.

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) présente le rôle des garants et détaille les objectifs spécifiques de l'atelier. Les garants sont porteurs des valeurs d'indépendance et d'égalité de traitement sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. Leur mission est définie par le code de l'Environnement. À l'issue de cette concertation et dans le mois qui suit, les garants vont établir un bilan de la concertation dans lequel ils émettront des recommandations sur les modalités d'information et participation du public. Ils ne rendront pas d'avis sur le projet ni sur son contenu.

Elle revient sur le déroulement de la concertation et les temps de rencontre avec le public : la réunion de lancement, les débats mobiles et l'atelier biodiversité qui fera l'objet d'une rapide synthèse au cours de cet atelier d'approfondissement. D'autres moyens de contribution ont été mis en place et pourront encore être mobilisés après la réunion. Les maîtres d'ouvrage ont pris l'engagement de répondre à toutes les questions posées sur le site internet. Leurs réponses y sont accessibles.

L'atelier d'approfondissement doit permettre de faire le point sur les remarques exprimées par le public sur 2 sujets particulièrement importants.

Le projet photovoltaïque de Bourbon-Lancy

Le projet en bref

Charline DOS SANTOS, représentant EDF Renouvelables, rappelle les grandes lignes du projet au travers de quelques chiffres clés : superficie, puissance ou encore retombées économiques estimées.



Thème 1 : L'opportunité du projet et les usages

Rappels sur le thème 1

Charline DOS SANTOS évoque le fonctionnement et le cycle de vie d'une centrale photovoltaïque et rappelle que la zone sera sécurisée, clôturée et surveillée à distance par des caméras.

Des précisions sont apportées sur des interrogations soulevées pendant la concertation :

- EDF Renouvelables privilégie les fondations à pieux car elles permettent de limiter l'artificialisation. Les panneaux sont espacés pour permettre l'écoulement de l'eau, le passage de la lumière du soleil, favorisant un couvert végétal sous les panneaux.
- L'électricité produite est évacuée sur le réseau de distribution.

Delphine WROBLEWSKI, chargée de mission à la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme, ajoute que ce projet photovoltaïque permettra à la Communauté de Communes de répondre aux engagements de son Plan Climat-Air-Eau Territorial. Le PCAET est composé de cinq axes dont l'un concerne le développement des énergies renouvelables.

Charline DOS SANTOS évoque les atouts de l'énergie photovoltaïque : une technologie mature qui répond aux objectifs nationaux et régionaux ambitieux fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'installation d'une centrale sur le site identifié pourrait être opportune pour plusieurs raisons : visibilité réduite, évitement des terres agricoles, niveau d'ensoleillement satisfaisant, requalification d'un site dégradé, zone éloignée du bourg et des habitations, solution de raccordement proche, topographie plane, volonté politique présente et superficie économiquement viable. Ce site est par ailleurs situé à proximité - ou utilisé pour - d'autres usages pris en compte dans la conception des scénarios d'implantation : dépôt de déchets illégal, chasse, motocross, golf, sentiers de randonnée.

Échanges sur le thème 1

Question du public : Une participante considère que la localisation est idéale car l'emplacement est peu visible. On sait que le Pays Charolais-Brionnais a engagé une démarche de classement de ses paysages au patrimoine de l'UNESCO. Ce projet est cohérent d'un point de vue territorial et pourra permettre de limiter le mitage paysager.

Charline DOS SANTOS précise que les centrales photovoltaïques sont des installations dont les modules atteignent 2,7 mètres de hauteur, les postes de transformation et de livraison 3 mètres. Par conséquent, les prégnances visuelles sont assez faibles. Le site identifié est éloigné du bourg et l'existence de masques naturels comme la forêt à proximité lui permet d'avoir la capacité d'accueillir une centrale photovoltaïque.

Le site est-il à la même altitude que le bourg ?

Mathilde NOUAÏLE d'EDF Renouvelables rappelle les études paysagères qui présentent plusieurs coupes de visibilité et de co-visibilité. Le site identifié pour la centrale et le bourg de la commune sont à peu près à la même altitude. Or, un relief masque le site de la centrale depuis le point haut du bourg. La dense végétation qui l'entoure cache aussi l'installation. La visibilité la plus proche viendra du côté de la route qui a un accès direct sur le site.

Une autre participante se dit favorable au site retenu car il est éloigné de la ville et bien caché, et qu'il permet la reconversion de l'ancienne déchetterie.



Edith GUEUGNEAU (CCEALS) confirme que la centrale serait située à côté de la forêt de Germiny, et à proximité d'un centre équestre. Un sentier de grande randonnée passe également par ce secteur, ce qui pourrait conduire à envisager de créer un parcours pédagogique sur l'énergie photovoltaïque.

Un participant se dit favorable à un projet de grande dimension au regard des apports en termes d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre, et du caractère recyclable à 95 % des équipements de la centrale. Il s'interroge néanmoins sur les études de sol, en particulier sur la zone de la décharge illégale, et l'impact du projet sur la pollution des eaux. Il suggère enfin que l'association de golf et les pêcheurs, voisins du site, soient associés à la concertation.

Edith GUEUGNEAU (CCEALS) rappelle que le projet est largement connu sur la commune et que la municipalité a déjà fait beaucoup de communication à son sujet. Elle considère que les acteurs associatifs et économiques sont bien informés. Ils ont été invités à la réunion et se seraient probablement déjà manifestés si le sujet les inquiétait. La garante de la concertation confirme que les représentants du golf et du centre équestre de Bourbon-Lancy ont été contactés pour participer à la réunion.

Mathilde NOUAÏLE (EDF Renouvelables) indique que les dépôts de déchets concernent essentiellement des matériaux inertes. Néanmoins, l'étude d'impact n'est pas terminée et l'opportunité de mener des études complémentaires sur les impacts potentiels sur le cours d'eau sera étudiée.

La garante de la concertation considère que l'activité de la centrale n'aura pas nécessairement des effets sur l'eau. En revanche, la phase des travaux peut présenter des effets qu'il faudra étudier.

Mathilde NOUAÏLE (EDF Renouvelables) confirme que l'étude d'impact intègre la phase des travaux. Des études complémentaires seront faites avant le chantier notamment sur la stabilité des sols afin de décider plus précisément de la nature des fondations, sur les précautions à prendre pendant le chantier, sur l'historique du site pour savoir ce qu'il contient et voir ce qui sera amené à être remplacé et déblayé.

Edith GUEUGNEAU (CCEALS) mentionne en complément l'intérêt de la commune pour un espace pédagogique de sensibilisation en matière d'énergies renouvelables, de recyclage des déchets et de préservation de la faune et de la flore.

Une participante demande des précisions sur le poste électrique du Sornat utilisé pour évacuer la production. Existe-t-il un lien avec le lotissement de Sornat ?

Charline DOS SANTOS (EDF Renouvelables) rappelle que les postes sources appartiennent au réseau de distribution d'électricité (RTE ou Enedis). EDF Renouvelables a recherché le poste le plus proche et en capacité à évacuer la production du parc. Le poste le Sornat répond à ces deux critères.

Edith GUEUGNEAU (CCEALS) précise que la commune dispose de plusieurs postes sources, mais celui-ci doit effectivement correspondre au lotissement des Alouettes (aussi appelé Lotissement du Grand Sornat).



Conclusion du thème 1

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) constate que la pertinence de l'installation du projet sur le site de Bourbon-Lancy est partagée par le public. Dans une concertation préalable, il est important de réfléchir en termes d'opportunité de la réalisation. Parfois, il arrive que des projets posent de très nombreuses questions et induisent de nombreux impacts. Discuter de l'opportunité est donc essentiel avant que le maître d'ouvrage et les porteurs de projets ne déroulent davantage leurs études.

Thème 2 : Le schéma d'implantation

Rappels sur le thème 2

Mathilde NOUAILLE (EDF Renouvelables) présente les principaux enjeux paysagers et écologiques (oiseaux, insectes et amphibiens protégés) identifiés sur le site :

- Au niveau de l'ancienne déchetterie,
- Au niveau de la zone de dépôts sauvages et de la mare,
- Au niveau du réseau de haies et de la zone humide,
- Au niveau des prairies colonisées par les genêts et les prunelliers, au sud du site,
- Au niveau des prairies abandonnées.

Charline DOS SANTOS (EDF Renouvelables) présente les cinq zones caractéristiques sur lesquelles l'implantation de la centrale est envisagée :

- L'ancienne déchetterie,
- La haie et la zone humide,
- Le talus de déchets,
- La partie centrale et le moto-cross (secteur présentant le moins d'enjeux)
- La parcelle de l'hôpital.

Une zone de plus-value écologique a été délimitée. Son utilisation dépendra du scénario retenu. A titre de cadrage, elle présente deux scénarios. Le premier prévoit un équipement maximal de la zone d'étude, ce qui permet la plus grande production d'électricité. Le second se limite à la partie centrale, au motocross et au talus de déchets, ce qui permet de réduire les impacts potentiels sur l'environnement mais limite la production d'électricité. Le scénario 0 s'apparente à l'absence de projet, ce qui évite les impacts du projet mais ne règle pas certains problèmes potentiels : poursuite des dépôts de déchets, risque de fermeture du milieu.

Jonas FROSSARD (co-garant de la CNDP) fait le lien entre le sujet précédemment évoqué et les échanges de l'atelier biodiversité. Beaucoup de questions concernaient les potentiels impacts du projet (lumineux, visuels, électromagnétiques, environnementaux), notamment en phase travaux.

Les échanges ont aussi porté :

- sur l'installation de haies permettant de masquer le site et de servir de zone d'intérêt pour la faune,
- sur l'opportunité d'opter pour du pâturage pour l'entretien du site,
- sur la préservation de la zone humide
- sur le risque de fermeture des milieux ouverts en l'absence de projet.



Une majorité de participants se sont déclarés favorables au scénario 1 consistant à implanter la centrale sur la majeure partie du site tout en préservant les corridors écologiques. D'autres préféreraient le scénario 2 afin de conserver au maximum la biodiversité présente du site.

Nota : la synthèse est disponible sur le site de la concertation :

www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy/documents

Échanges sur le thème 2

David BEAUDOIN, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, a participé à l'atelier biodiversité. Il apporte des précisions sur plusieurs espèces présentes sur le site :

L'Œdicnème criard est une espèce dont la protection est importante, car on dénombre moins de 500 couples sur la Bourgogne avec une dynamique démographique faible. Elle est présente sur les grèves aux bords de Loire car elle aime les terres nues au moins au moment de son installation. On trouve ces sols nus sur d'autres terrains comme l'ancienne déchetterie. L'Atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne indique que l'espèce de l'Œdicnème criard suit la Loire et qu'une population relativement importante est présente sur tout le nord-ouest de la Saône-et-Loire. Le site de Bourbon-Lancy fait le lien entre ces deux populations et peut donc représenter un enjeu important pour l'espèce. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire sur le site. En effet, en l'absence de projet, si on laisse le milieu dans sa dynamique actuelle, il risque de se refermer. Par conséquent, le site pourrait finir par être abandonné par l'espèce, qui n'affectionne pas les milieux boisés. Il faudra toutefois prendre des mesures spécifiques.

Concernant l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur, l'implantation du projet pourrait permettre de stabiliser le milieu. Ces espèces ont besoin d'évoluer à la fois dans un milieu avec des herbes relativement basses et d'avoir des buissons dans lesquels s'abriter et trouver de la nourriture. Sur la partie de la décharge sauvage, l'implantation du projet pourrait être favorable à l'espèce à la condition qu'on garde ces pelouses et à un réseau de haies.

Le Triton crêté est un amphibien quasiment absent en Bourgogne.

L'enjeu est de préserver les milieux humides, ce qui est inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. D'ailleurs, préserver la ressource en eau est une question qui va bien au-delà des seuls enjeux de biodiversité. C'est donc la zone la plus importante à préserver.

Le papillon, le Damier de la Succise, est une espèce présente avec une petite population au Sud de la Nièvre. Le fait qu'il soit présent au niveau de la zone humide avec sa plante hôte rend la zone importante pour la population de cette espèce.

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) évoque en complément la Renouée du Japon, espèce végétale invasive qui doit faire l'objet d'un point de vigilance de la part d'EDF Renouvelables, notamment pendant le chantier.

Mathilde NOUAÏLE (EDF Renouvelables) remercie le représentant de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun pour ces précisions et recommandations qui seront prises en compte dans le projet. Elle confirme par ailleurs que La Renouée du Japon est une espèce envahissante très bien implantée sur le site et qui continue de s'y développer. Sa présence sera prise en compte pendant le chantier et un suivi de l'espèce sera réalisé après la mise en service du parc.

David BEAUDOIN évoque la présence de la grande Berce du Caucase qui peut provoquer des brûlures.



Mathilde NOUAÏLE (EDF Renouvelables) est consciente de ce risque et les personnes qui interviendront sur le site pour le traitement de l'espèce seront formées et équipées en conséquence.

Les participants échangent ensuite sur les différents scénarios proposés. Certains considèrent qu'il faut trouver un équilibre entre un scénario maximisant les retombées économiques tout en respectant les enjeux de biodiversité, notamment en préservant les zones humides.

Charline DOS SANTOS (EDF Renouvelables) explique que certaines zones ont été exclues pour préserver la biodiversité, mais aussi pour éviter un morcellement de la centrale, compte tenu de la localisation du poste de livraison dans la zone centrale du site. Ainsi, au sud de l'ancienne déchetterie, un terrain anciennement utilisé pour pratiquer le motocross présente peu d'enjeux environnementaux mais se trouve éloigné du reste des zones d'implantation. L'hypothèse de son inclusion pourrait être à nouveau étudiée pour maximiser l'implantation.

Edith GUEUGNEAU (CCEALS) confirme que la direction de l'hôpital n'est pas favorable à une implantation sur ses terrains car elle souhaite utiliser cette parcelle pour créer un espace boisé, conformément au Plan local d'urbanisme.

Une participante considère que la zone humide est représentée comme très vaste et s'interroge sur la possible utilisation d'une partie de cette zone pour le projet.

Mathilde NOUAÏLE (EDF Renouvelables) distingue la mare de la zone humide et leurs fonctionnement et intérêts écologiques différents. La zone humide peut jouer un rôle de filtration d'éléments chimiques ou de déchets, être un réservoir en eau. Elle a un intérêt écologique majeur car on y trouve des espèces très spécifiques. À ce stade du projet, il est possible de se dire qu'on pourrait partiellement s'implanter sur la zone humide, mais il faudrait ensuite être capable de compenser, recréer ou améliorer un autre habitat.

David BEAUDOIN revient sur la notion de compensation en cas d'atteinte à la zone humide. C'est une solution de dernier recours car il n'est pas assuré que les espèces migrent sur ce site après les travaux.

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) évoque alors la démarche dite « ERC » appliquée aux études d'impact : d'abord on évite d'impacter l'environnement, ensuite on réduit au maximum cet impact, et en dernier recours, si on ne peut pas faire autrement, on le compense.

Charline DOS SANTOS (EDF Renouvelables) indique que ces mesures d'évitement, de réduction ou de compensation seront établies en concertation et avec les élus locaux.

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) interroge Édith GUEUGNEAU (CCEALS) sur les points d'apports disponibles pour décharger les déchets.

Édith GUEUGNEAU (CCEALS) explique que la Communauté de Communes dispose de quatre déchetteries mais ne possède aucune de plateforme de broyage. Pourtant, les déchets déposés sur le site sont essentiellement des déchets verts et il faudra savoir où les accueillir si la construction de la centrale a bien lieu. L'intercommunalité pense à investir dans une plateforme de broyage mais ce projet est encore à l'état de réflexion.

Delphine WROBLESKI (CCEALS) complète cette réponse en fournissant des informations sur les horaires et modalités d'accueil des déchetteries aux particuliers et aux professionnels. Elle confirme que l'achat d'un broyeur pourrait permettre d'évacuer plus vite les déchets verts produits, sans encombrer les déchetteries.



Une participante fait part d'un problème concernant le flux important de personnes se déplaçant dans les déchetteries de la Communauté de Communes le weekend. Ce constat risque de s'accroître si l'accès à la déchetterie de Bourbon-Lancy se restreint du fait de l'implantation de la centrale.

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) demande si des incitations ont été mises en place à destination des particuliers pour qu'ils réduisent leurs déplacements aux déchetteries.

Edith GUEUGNEAU (CCEALS) confirme qu'un travail de pédagogie a eu lieu et que des composteurs ont été achetés à l'échelle communale. Delphine WROBELSKI (CCEALS) ajoute que cette communication s'est faite sur les sites internet des mairies et de l'intercommunalité. Édith GUEUGNEAU (CCEALS) indique que certaines mauvaises pratiques continuent d'avoir lieu sans que la mairie de puisse tout surveiller. En cela, l'installation d'un parc photovoltaïque pourra au moins résoudre le problème du dépôt illégal.

Conclusion du thème 2

Marie-Claire EUSTACHE (co-garante de la CNDP) constate que l'ensemble des enjeux du site ont pu être abordés, même s'il reste des questions sur les usages qui n'ont pas pu être traitées en raison de l'absence des personnes concernées. Des points importants en termes de biodiversité ont été soulevés, en particulier pour la zone humide et le corridor écologique. Il a également été évoqué l'opportunité d'intégrer au projet un petit terrain anciennement utilisé pour le motocross et situé au sud de la zone « ancienne déchetterie », à l'inverse du terrain propriété de l'hôpital qui ne semble pas pouvoir être utilisé.

La reconversion de la décharge reste un enjeu important qui pourrait être résolu par l'arrivée de la centrale. Pour autant, cela demandera de réfléchir de manière plus approfondie sur la gestion des décharges et des déchets verts, tant au niveau de Bourbon-Lancy que de la Communauté de communes.

Les étapes suivantes

Charline DOS SANTOS (EDF Renouvelables) partage le calendrier des étapes à venir, dans la mesure où la concertation préalable se clôturera quelques jours après la réunion.

Clôture de l'atelier

Pour **Marie-Claire EUSTACHE** (co-garante de la CNDP), l'atelier a permis de faire le point sur tous les éléments marquants de la concertation. À l'issue de cette phase, les garants dépouilleront les contributions, courriers reçus et réponses des maîtres d'ouvrages. Ils seront tous inclus dans le bilan, auquel devra à son tour répondre le maître d'ouvrage. Elle rappelle que l'enquête publique qui arrivera dans un second temps sera une nouvelle opportunité pour le projet d'être soumis aux observations et remarques du public.

La réunion prend fin à 21h00.

